



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc sur la commune de Semeac dans le département des hautes Pyrenees (65), au lieu dit BOIS DU CHATEAU.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAS HAPYCOOP

Raison sociale

SAS HAPYCOOP

N° SIRET

91539702000016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

Chaneac

☒ Monsieur

Prénom(s)

Jean

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour but de construire un parc photovoltaïque de 999 kWc. Le projet est localisé dans les hautes pyrenées (65) sur la commune de Semeac. La parcelle concernée est la numéro 80 de la section AN de la commune. Ce projet comprend : - La construction d'une centrale photovoltaïque au sol. - Une puissance installée prévue jusqu'à 999 kWc avec une production prévisionnelle jusqu'à 1,3GWh par an. - L'injection intégrale de la production sur le réseau de distribution d'électricité : 100% injection et 0% autoconsommation - Le démantèlement de la centrale photovoltaïque (structure et panneaux) et la remise en état du site au terme de l'exploitation. - Le projet sera directement raccordé au réseau basse tension Enedis et ne nécessitera pas de poste de transformation privé, ni de local technique. - Pas de défrichement nécessaire, seulement du débroussaillage.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont : - La production d'une électricité d'origine renouvelable (solaire photovoltaïque), permettant d'approvisionner en électricité 1000 habitants (hors chauffage et RCS). - La réduction des émissions de CO2 et gaz à effet de serre sur le long terme du secteur de l'énergie. - La participation à la diversification du mix énergétique. - Sortir de la dépendance du nucléaire. - La valorisation d'un site abandonné non valorisé par une activité économique ou agricole. - La maximisation des retombées locales par un co-portage original d'un syndicat mixte représentant des collectivités territoriales et d'une coopérative citoyenne locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Lors de la phase chantier, les travaux de construction mobiliseront des véhicules et seront source de bruit, mais il s'agira d'un impact limité dans le temps et de faible ampleur. Les différentes phases des travaux : - Nettoyage et nivellement du terrain - Réalisation d'une tranchée de 25 cm de large, 80 cm de profondeur, pour l'enfouissement de réseau électrique basse tension, sur 250 mètres traversant l'emprise du projet jusqu'au poste de transformation d'Enedis - Preforage (si nécessaire) et ancrage de pieux au sol d'1 m à 1,5 m de profondeur, ou à défaut de solution concluante à l'issue de l'étude de sol : pose des structures sur longrines béton, bacs lestés, micropieux, ou toute solution technique satisfaisant les exigences de résistance à l'arrachement et stabilité. - Pose des structures supports et des modules photovoltaïques - Raccordement des modules photovoltaïques - Installation du poste de transformation (réalisée par Enedis) - Câblage, raccordement au réseau électrique - Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale - Mise en service du parc Un plan d'implantation est fourni en annexe 8.2.2 Les espaces arbores périphériques (notamment Nord et Est seront conservés. Un balisage sera mis en place en phase chantier pour éviter ces zones. Les clôtures existantes seront remises en état. Des passages petite faune seront aménagés. Un complément de clôture est retenu en option sur la partie Est, si demandé par les assurances.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation est prévue pour trente ans à partir de la date de mise en service du parc. Aucune présence humaine durable ne sera nécessaire pour l'exploitation du parc solaire car le monitoring se fait à distance, grâce à un système de suivi à distance (Système de Contrôle et d'Acquisition Données). Des visites préventives auront lieu deux fois par an où les techniciens réaliseront les opérations de maintenance courante. Ces opérations seront pilotées par HaPyCoop et plus particulièrement son équipe d'exploitation ou les sociétaires confirmés d'Enercoop Midi-Pyrénées. En phase exploitation, auront lieu : - Production d'électricité d'origine solaire - Entretien semestriel du parc : débroussaillage, réparation clôture... - Remplacement des onduleurs au bout de 10 à 20 ans - Maintenance préventive : planifiée une fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité. - Maintenance curative : l'ensemble des centrales de production électrique sont suivies en temps réel par HaPyCoop qui sera en charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance. En fin de vie du parc : - Toutes les structures de l'installation de production photovoltaïque seront retirées. Le site sera remis en état.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale de la parcelle Emprise au sol max de l'installation Surface max des modules solaires Hauteur max de l'installation Hauteur de la clôture grillagée sur le perimetre du projet	(17 810, m²) (3 600, m²) (4 500, m²) (2,6, m) (2, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN : Zone bleue a alea modere constructible sous conditions
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve en 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	BASIAS decharge brute
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation du parc solaire photovoltaïque.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage du sol n'est effectué en phase chantier et aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation du parc solaire. Il n'y a donc pas de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Il y a une conduite d'eau qui longe la route au nord de la parcelle. Cette conduite n'est pas dans l'emprise des terrains et n'a, donc, aucune incidence sur le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le diagnostic écologique montre que les enjeux faune flore du projet sont qualifiés de très faibles à faibles, bien que quelques enjeux moyens persistent au niveau des haies en bordure de parcelle. Des mesures sont ainsi prises pour favoriser la biodiversité : la petite zone d'enjeux moyens au nord, les haies en bordure, les habitats à reptiles ainsi que les arbres vieillissants seront ainsi gérés.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Bien que située en zone Naturelle, la nature dégradée du site ne permet de qualifier le projet comme consommant un espace agricole ou naturel. L'implantation du parc est uniquement envisagée sur les parties anthropisées du site, et préserve les abords en voie de renaturation. La zone d'implantation du parc est envisagée sur des zones dépourvues de végétations remarquables, ou d'enjeux élevés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'implique, pendant sa construction et tout au long de sa durée d'exploitation, aucune manipulation, transport ou stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Seuls les travaux engendreront des déplacements mais il s'agira d'un impact relativement court dans le temps et de faible ampleur. Aucun déplacement de trafic routier ou de report modal, du transport particulier vers les transports en commun ou vice-versa n'est nécessaire. Le site présente par ailleurs suffisamment d'espace de stockage et stationnement pour les besoins du chantier. Il n'a donc aucun impact sur la chaussée et n'engendre aucune nuisance.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Seuls les travaux seront source de bruit. Il s'agira d'un impact relativement court dans le temps et de faible ampleur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucun élément de l'installation de production d'électricité n'est source de gêne ou de désagréments acoustiques pour les utilisateurs et le personnel.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée, ne peut émaner des modules solaires mis en place.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le parc ne peut émettre aucune vibration mécanique car les installations restent statiques tout au long de la durée d'exploitation du parc.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune émission lumineuse n'est à prévoir.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet de parc solaire photovoltaïque ne rejette pas de gaz ou d'émission polluantes comme des particules fines car la production d'énergie se cantonne à l'installation photovoltaïque (modules et onduleurs).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Aucun rejet, chronique ou accidentel, sous forme liquide, n'est envisagé.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le projet ne conduira à aucune présence d'eaux résiduelles, urbaines ou industrielles, et plus généralement, à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet de parc solaire photovoltaïque ne peut pas produire de déchets dangereux ou inertes. Durant la phase travaux, les déchets tels que les emballages en carton des modules photovoltaïques seront collectés et recyclés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle est en état d'inculture. Il n'y a aucune activité. L'installation ne modifiera donc pas l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les résultats de l'étude naturaliste sont présentés dans le rapport en annexe 8.2.1. Le site se compose principalement de prairies mésiques, traverse par un site routier et est entouré par une haie continue en bordure. Une partie de la zone d'implantation est concernée par un PPRN. Les enjeux faune et flore du site vont de très faibles à moyens. Les enjeux moyens (fourrés tempérés au nord, haies en bordure, arbres vieillissants) sont intégralement évités dans le cadre du projet. La taille du projet a été revue à la baisse pour intégrer au maximum les enjeux d'habitats reptiles, en particulier sur les extrémités Est et Ouest, où un balisage sera mis en place durant les phases chantier.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont présentées dans le pré-diagnostic écologique en annexe 8.2.1. Les parties 5 et 6 présentent les mesures ERC et les préconisations de gestion. Les mesures suivantes seront prises : - Évitement des vieux arbres (habitats potentiels d'insectes, chiroptères et oiseaux) - Évitement de la bordure arborée pour maintenir les continuités écologiques - Débroussaillage hors période de reproduction des oiseaux - Conservation des arbres morts au sol en bordure de site - Réduction au maximum de l'emprise au sol du parc - Conservation de la clôture existante transparente pour la petite faune

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné : - que le projet se trouve sur un site déjà anthropisé à des fins de dépôt de matériaux et déchets inertes, en cessation d'activité mais méritant une sécurisation pour entraver tout nouveau dépôt sauvage, - que l'étude in situ réalisée par un expert naturaliste conclut à un impact modéré sur la faune et la flore, - que le site ne présente pas d'autres enjeux environnementaux, notamment patrimoniaux et paysagers, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, et doit donc en être dispensé.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

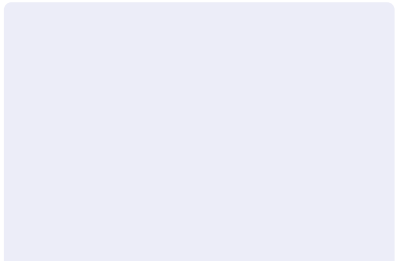
Nom Chaneac

Prénom Jean

Qualité du signataire Représentant de la personne morale SAS

À Toulouse

Fait le 27-07-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)